



Conseil économique et social

Distr. générale
21 décembre 2015
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-septième session

8-11 mars 2016

Point 3 g) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises à la Commission pour examen

et décision : classifications statistiques internationales

Rapport du Groupe d'experts des classifications statistiques internationales

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2015/216 et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de faire tenir à la Commission de statistique le rapport du Groupe d'experts des classifications statistiques internationales, qui contient des informations actualisées sur le développement et l'application de classifications statistiques internationales dans divers domaines. Dans son rapport, le Groupe d'experts rend compte également du travail qu'il a accompli concernant la coordination des activités de classification et la famille internationale des classifications économiques et sociales et invite la Commission de statistique à réaffirmer son rôle d'organe central de coordination des activités actuelles et futures sur les classifications relevant de la responsabilité de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales. Les questions à examiner par la Commission sont indiquées au paragraphe 41 de la section VI du rapport.

* E/CN.3/2016/1.



Rapport du Groupe d'experts des classifications statistiques internationales

I. Introduction

1. À sa trentième session, tenue du 1^{er} au 5 mars 1999, la Commission de statistique a chargé le Groupe d'experts des classifications statistiques internationales de renforcer la coopération dans le domaine des classifications internationales et de veiller à l'harmonisation et à la convergence des classifications de la famille internationale des classifications économiques et sociales (voir E/1999/24, chap. VII).

2. La famille internationale des classifications économiques et sociales se compose des classifications qui sont reconnues comme des classifications types dans des domaines statistiques particuliers ou multiples et qui ont été examinées et approuvées en tant que lignes directrices par la Commission de statistique ou par un autre organe intergouvernemental compétent sur des questions telles que l'économie, la démographie, le travail, la santé, l'éducation, le bien-être social, la géographie, l'environnement et le tourisme.

3. Le présent rapport donne un aperçu des principales activités réalisées dans le domaine des classifications statistiques internationales depuis la quarante-sixième session de la Commission de statistique, tenue en 2015.

II. Activités du Groupe d'experts en 2015

4. Le Groupe d'experts des classifications statistiques internationales s'est réuni à New York du 19 au 22 mai 2015 afin de débattre d'un large éventail de sujets, notamment les activités intéressant la famille internationale des classifications économiques et sociales, comme l'élaboration de lignes directrices et de critères correspondant aux pratiques optimales à appliquer pour déterminer l'appartenance à l'une ou l'autre des classifications de la famille et la qualité de celles-ci. En outre, il a passé en revue de manière plus générale les normes statistiques, fait le point sur le développement et la révision d'un certain nombre de classifications internationales avec leurs dépositaires, réfléchi aux moyens d'assurer une meilleure communication avec les utilisateurs, examiné les mesures prises aux niveaux national et régional pour la mise en œuvre des classifications révisées et débattu de la manière de gérer efficacement les classifications.

5. La visibilité du Groupe d'experts par rapport à la Commission de statistique et au sein de la communauté internationale a fait l'objet d'un échange de vues. En particulier, son rôle dans le lancement, la mise au point, l'approbation et l'application de classifications statistiques internationales a été examiné, et il a été noté que les institutions et les organismes demandent souvent à la Commission de statistique d'approuver des travaux sur les classifications statistiques internationales, sans que le Groupe d'experts soit consulté.

6. La Commission de statistique est invitée à réaffirmer le rôle du Groupe d'experts en tant qu'organe central de coordination des activités qui sont menées actuellement et qui seront menées à l'avenir sur toutes les classifications statistiques. Les organismes internationaux sont vivement encouragés à coordonner

le plus tôt possible les travaux qu'ils entreprennent sur les classifications internationales avec le Groupe d'experts. Ce dernier sera ainsi en mesure de soutenir efficacement les efforts accomplis par la Commission de statistique pour préserver la cohérence de la famille internationale des classifications économiques et sociales, dans l'intérêt de tous.

7. Le Groupe d'experts a mis au point les critères d'inclusion dans la famille internationale des classifications économiques et sociales, de même que les critères d'évaluation du statut à attribuer aux classifications incluses dans la famille ou dont l'inclusion est envisagée.

8. Le Groupe d'experts a reçu des rapports de plusieurs sous-groupes techniques chargés de travailler sous sa direction sur des aspects particuliers, à savoir :

- La Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), Rev. 4;
- La Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle (COICOP);
- La Classification centrale de produits (CPC), Ver.2.1;
- La Classification par grandes catégories économiques (CGCE).

9. En outre, le Groupe d'experts a poursuivi sa collaboration avec des organismes internationaux tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, dont il a appuyé les travaux.

10. Les travaux du Groupe d'experts ont été administrés par son Bureau, qui s'est réuni à intervalles réguliers pour s'assurer du bon fonctionnement du Groupe tout au long de la période considérée et de la réalisation de chaque tâche, pour lui donner des conseils et pour lui communiquer des informations relatives aux classifications statistiques internationales.

III. Travaux des sous-groupes techniques

A. Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Rev.4

11. Le Groupe d'experts a reçu un rapport du sous-groupe technique sur la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), dans lequel ce dernier a mis l'accent sur les questions en suspens qui ont pu être réglées lors d'une rencontre organisée en octobre 2014 à New York et a noté les progrès accomplis en ce qui concerne le traitement des producteurs de biens « sans usine ».

12. À la demande de l'Équipe spéciale de la Commission économique pour l'Europe sur la production mondiale et du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, l'un des principaux points examinés par le sous-groupe technique a été la classification des producteurs de biens « sans usine ». Il est ressorti de cette rencontre que les producteurs de biens « sans usine » constituent un phénomène récent et que, faute de données suffisantes, il est pour l'instant difficile

de les situer dans la CITI. Il a été convenu de charger le sous-groupe technique existant sur la CITI de poursuivre ses travaux, y compris l'établissement d'une typologie et la mise au point d'une méthode pour identifier les producteurs de biens « sans usine ».

13. Il a été convenu qu'il n'était pas nécessaire de revoir la CITI Rev.4 dans l'avenir immédiat, mais que la question serait examinée à nouveau lors de la réunion du Groupe d'experts de 2017.

B. Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle

14. Le Groupe d'experts a reçu un rapport du sous-groupe technique sur la Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle (COICOP) concernant les travaux réalisés pour résoudre les questions en suspens en se fondant sur les décisions de jurisprudence.

15. Le Groupe d'experts a entrepris de procéder à un réexamen complet de la COICOP, en collaboration avec le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix, l'objectif étant de présenter une première version révisée de la classification lors de la réunion du Groupe d'experts de 2017 et à l'occasion d'une réunion ultérieure de la Commission de statistique. Les consultations mondiales qui ont eu lieu ont mis en évidence des problèmes importants exigeant désormais une révision en profondeur de la COICOP afin d'élargir son champ d'application. Les répercussions plus larges sur le Système de comptabilité nationale (SCN) seront examinées à un stade ultérieur du processus de réexamen.

16. La Commission de statistique est invitée à approuver la proposition de révision de la COICOP. Le cahier des charges pour ces travaux est présenté dans un document d'information.

C. Classification centrale de produits, Ver.2.1

17. Le Groupe d'experts a reçu un rapport de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat sur les travaux accomplis pour régler un certain nombre de problèmes ayant retardé la finalisation de la Classification centrale de produits (CPC). La CPC Ver.2.1 est maintenant disponible sur le site Web de la Division.

18. La FAO a présenté les activités menées en vue de développer la composante agricole de la CPC et d'établir une annexe officielle à la classification

19. Le sous-groupe technique sur la Classification centrale de produits a également été invité à donner son avis sur les problèmes soulevés par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), notamment ceux apparus lors de l'application par l'OMC de la classification provisoire. En outre, des avis ont été sollicités sur les questions relatives au commerce international de services liés aux technologies de l'information et des communications (TIC) et de services facilités par les TIC.

D. Classification par grandes catégories économiques

20. Le Groupe d'experts a reçu un rapport du sous-groupe technique sur la Classification par grandes catégories économiques (CGCE), donnant un aperçu des tâches menées aux fins du réexamen de cette classification.

21. Une version révisée de la CGCE introduisant de nouvelles dimensions pour tenir compte de la réalité économique du moment et étendre le champ d'application de cette classification aux services a été mise au point et sera examinée par le sous-groupe technique avant l'approbation finale par le Groupe d'experts à la fin de 2015.

22. La nouvelle classification, la CGCE Rev.5, comporte plus de niveaux que la précédente et donne plus d'indications sur les catégories d'utilisation finale pour faciliter l'analyse. Les nouvelles dimensions concernent les éléments suivants : grandes catégories économiques; biens et services; catégories d'utilisation finale; produits de base primaires et transformés; et biens durables et non durables.

23. Le Groupe d'experts recommande à la Commission de statistique d'approuver la CGCE Rev.5 aux fins de son utilisation en tant que classification statistique internationale et de son inclusion dans la famille internationale des classifications économiques et sociales.

E. Fonctions opérationnelles

24. Une proposition visant à créer une nomenclature des fonctions opérationnelles a été présentée au Groupe d'experts lors de sa réunion de 2011 et le Groupe d'experts a mis en place un sous-groupe technique. La question a également été soulevée à nouveau dans le rapport du Groupe des Amis de la présidence sur la mesure du commerce international et de la mondialisation économique, soumis à la dernière session de la Commission (E/CN.3/2015/2). Les travaux dans ce domaine se poursuivent.

IV. Autres travaux portant sur les classifications internationales

25. Le Groupe d'experts a continué de se concerter et de collaborer avec les dépositaires qui revoient actuellement leurs classifications statistiques, en les conseillant sur les pratiques optimales, en réexaminant les concepts et les principes des classifications internationales existantes et nouvelles, en favorisant l'harmonisation des classifications apparentées, en réexaminant les classifications en fonction des critères régissant l'inclusion dans la famille internationale et en facilitant ou en effectuant lui-même l'examen des classifications, le cas échéant.

A. Intégration des données, normes et cadres statistiques et géospatiaux

26. Le Groupe d'experts a pris acte des nouveaux problèmes résultant du programme mondial sur les objectifs de développement durable ainsi que de la

nécessité grandissante d'une intégration des données statistiques et des informations géospatiales. De robustes classifications et normes statistiques ont été jugées de plus en plus indispensables, l'accent étant mis en particulier sur le Système de comptabilité environnementale et économique intégrée et les classifications de l'utilisation des sols et de la couverture végétale.

27. En outre, une solide contribution des spécialistes des classifications favoriserait l'avancement des travaux sur un cadre statistico-spatial et les normes relatives aux métadonnées géospatiales. Il a été convenu que le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et le Groupe d'experts des classifications statistiques internationales se concerteraient en vue de renforcer leur collaboration et de mettre en place un mécanisme formel à cet effet.

B. Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises

28. Le Groupe d'experts a été informé de la mise au point du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) pour 2017 et du début des travaux de mise au point du SH 2022. Il s'est interrogé sur la question de savoir comment les services nationaux de statistique pouvaient influencer sur le processus d'élaboration du système étant donné que les modifications à apporter étaient suggérées pour l'essentiel par les organismes douaniers nationaux.

29. Il a été convenu que le Secrétariat de l'Organisation mondiale des douanes et le Groupe d'experts se concerteraient afin de renforcer leur collaboration et de mettre en place un lien formel entre les deux groupes.

C. Classification internationale type des professions

30. Le Groupe d'experts s'est attaché tout particulièrement à examiner la nécessité de procéder à une révision de la Classification internationale type des professions (CITP), eu égard notamment aux changements touchant les niveaux de qualification et aux autres problèmes structurels dont souffre actuellement cette classification. Une recommandation devait être élaborée à l'intention de l'OIT, dans laquelle il lui serait proposé de créer un groupe de travail pour l'aider à déterminer la marche à suivre pour la future révision de la CITP.

D. Révision de la Classification internationale d'après la situation dans la profession

31. Le Groupe d'experts a été informé des résultats de la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail concernant l'examen de la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP). Compte tenu de la nécessité de revoir le cadre conceptuel général sur lequel repose la classification et de l'émergence de nouveaux concepts à couvrir, le Groupe d'experts est convenu de soutenir l'OIT et de s'associer plus étroitement aux travaux du groupe de travail chargé de réviser la CISP.

E. Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps

32. La Division de statistique continue d'œuvrer à la finalisation de la Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps (ICATUS), en se fondant sur les conclusions adoptées à l'issue de la réunion du groupe d'experts chargé de revoir la version préliminaire de la classification internationale, tenue à New York du 11 au 13 juin 2012; la nouvelle résolution sur les statistiques du travail, l'emploi et la sous-utilisation de la main-d'œuvre adoptée par la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail, tenue à Genève en octobre 2013; et les observations des organismes de statistique nationaux.

33. Une fois établie, la version finale de la Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps sera présentée à la Commission de statistique pour adoption.

F. Autres initiatives concernant les classifications dans lesquelles le Groupe d'experts intervient

34. Le Groupe d'experts a examiné les nouvelles initiatives concernant les classifications statistiques mondiales et régionales ainsi que les travaux entrepris sur les normes relatives aux métadonnées et les systèmes de gestion des classifications qui leur sont associés.

35. Parmi les principaux sujets présentés et examinés, on peut citer les suivants :

- Travaux réalisés sur les mégadonnées par le Service de la Division de statistique chargé des statistiques du commerce et du tourisme;
- Travaux réalisés par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique sur la question de la régionalisation et de l'adoption des classifications internationales dans la région du Pacifique;
- Groupe de travail de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur les classifications internationales;
- Mise au point par le Bureau de statistique de la Nouvelle-Zélande d'une norme et d'une classification statistiques pour les sans-abri;
- Mise au point par le Bureau de statistique de la Nouvelle-Zélande d'une norme et d'une classification statistiques pour l'identité sexuelle;
- Inventaire mondial de normes statistiques;
- Modèle générique d'information statistique et normes relatives aux métadonnées pour les classifications statistiques;
- Nouveau système de gestion des classifications du Bureau de statistique de la Nouvelle-Zélande.

V. Travaux futurs et organisation du Groupe d'experts

36. Le Groupe d'experts a passé en revue les progrès accomplis et les modalités de travail depuis sa réunion précédente en 2013. Il a noté qu'il avait été en mesure de fonctionner de façon plus cohérente pendant toute cette période, grâce à une meilleure communication avec le Bureau de la Commission de statistique et une implication plus étroite dans une grande diversité de dossiers relatifs aux classifications statistiques internationales.

37. Les procès-verbaux des réunions du Bureau et les listes des mesures prises sont distribués aux membres du Groupe d'experts afin de les informer des progrès accomplis dans de nombreux domaines les concernant et d'assurer la transparence du processus.

38. À sa réunion de 2017, le Groupe d'experts examinera le mandat du Bureau et décidera si celui-ci doit poursuivre son rôle. En outre, il continuera d'élargir ses domaines d'intérêt à de nouvelles questions de classification statistique, comme les classifications environnementales, la statistique de la réduction des risques de catastrophe, l'intégration des classifications statistiques et géospatiales ainsi que les conséquences des métadonnées, entre autres domaines nouveaux de la statistique officielle.

VI. Questions à examiner

39. La Commission est invitée à :

a) Réaffirmer le rôle joué par le Groupe d'experts des classifications statistiques internationales en tant qu'organe central de coordination des activités actuelles et futures sur l'ensemble des classifications statistiques;

b) Confirmer que le lancement de toute activité d'élaboration d'une classification internationale par des organismes internationaux est assuré en coordination avec le Groupe d'experts;

c) Approuver la révision de la Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle;

d) Approuver aux fins de son utilisation en tant que classification statistique internationale, la Classification par grandes catégories économiques, Rev.5.